

Privilège—M. Broadbent

tions particulières et d'établir des recommandations qu'il me soumettrait avant que je ne prenne une décision. Je veux faire preuve de grandeur d'âme et faire participer plus de monde à l'élaboration de l'approche gouvernementale de la politique économique.

Sur l'autre question, je sais que ni moi ni aucun membre de mes services n'avons commis d'indiscrétion auprès de l'auteur de l'article du *Star* de Toronto. Il s'agissait d'une rumeur, et d'une rumeur au mauvais chapitre, parce que je n'ai pas choisi les crédits d'impôt mais une autre solution. Donc, je ne vois pas de raison d'ouvrir une enquête. Je répète que cela mettrait en cause tous les ministres des Finances. Serait-il raisonnable de me demander à moi et à tous les ministres provinciaux de démissionner? Nous ne savons pas d'où cela vient, et en fait, ce n'est pas une taxe fédérale qui a été réduite hier mais une taxe provinciale. Cette taxe n'est pas à moi. Je n'ai pas de taxe de vente qui relève de moi.

M. Hnatyshyn: Alors, vous n'y êtes pour rien?

M. Chrétien: Non.

M. Hnatyshyn: Allez donc.

M. Chrétien: Je suis enchanté de voir les députés s'occuper aussi sérieusement de la question, parce que nous avons tous le devoir de nous garder des indiscrétions budgétaires, de veiller à ce que personne ne puisse réaliser un gain en cours d'élaboration du budget. Voyez ce qui a été fait pour le pétrole et le gaz, les sables bitumineux, au plan de la récupération tertiaire. Or, pas un mot n'en a transpiré.

A cause du budget, certaines valeurs sont montées à la bourse aujourd'hui. Eh bien, monsieur l'Orateur, si cela s'était produit hier, le député aurait peut-être raison. Mais aujourd'hui seulement, son argument tombe à plat, à mon avis.

J'ai cherché à être aussi ouvert que possible avec la Chambre. Je tiens à dire au député que j'ai la conscience parfaitement tranquille. Je sais que j'ai agi au mieux des intérêts du pays, et je n'ai pas du tout l'intention de démissionner. Vous savez à quel point je suis heureux d'appartenir au Parlement et aussi au gouvernement.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la déclaration du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), était, au mieux, de nature spéculative, mais je pense qu'elle aurait dû être faite hier à cause de ce qui s'est passé, et je pense aussi que le ministre a bien fait de revenir sur la question aujourd'hui en faisant une déclaration que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention.

Le ministre a affirmé à la Chambre qu'il n'y avait pas eu de fuite et la Chambre doit le croire.

M. Chrétien: A notre niveau.

M. Baker (Grenville-Carleton): Au niveau du gouvernement fédéral. Le ministre nous a également dit que s'il y avait eu des pourparlers, ils s'étaient déroulés à la conférence fédérale-provinciale qui a mis en présence les ministres des Finances et a porté sur des questions hypothétiques. J'en conviens. Si c'est vraiment cela qui s'est passé, comme nous le dit le ministre, je ne pense pas que cela constitue une fuite au sens ordinaire.

Il est intéressant d'examiner les précédents de ce genre de chose. Les cas cités par le député d'Oshawa-Whitby se sont

produits dans un État unitaire, doté d'une seule autorité fiscale, sans qu'il soit possible qu'un échelon de gouvernement vienne perturber les propositions fiscales de l'autre. Dans ce cas, la possibilité de pourparlers, même de nature hypothétique, prend un sens complètement différent. Comme nous avons entrepris de rationaliser les rapports fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral, afin d'intéresser celles-ci aux questions fiscales fédérales, ce que l'on leur refuse depuis dix ans, ce genre de discussions hypothétiques devra s'intensifier, sinon les efforts des deux échelons du gouvernement seraient vains.

Le ministre s'est dit prêt à examiner des changements de procédure. Je serais le dernier à prétendre que le Parlement devrait se mêler lui-même de préparer les propositions budgétaires, car c'est une fonction qui relève de l'exécutif. Cependant, l'élaboration des mesures budgétaires n'est pas une fonction exclusive des députés qui occupent les banquettes ministérielles et, à mon avis, le Parlement devra attendre longtemps avant qu'on mette au point un mécanisme satisfaisant à cet égard. Le prédécesseur du ministre avait déjà suggéré quelques améliorations à la procédure, et je me souviens que le député d'Eglinton (M. Sharp) avait également fait certaines propositions quand il était leader à la Chambre. Cependant, on n'a donné suite à aucune de ces propositions.

Si le ministre est sérieux, il faudra vraiment songer à permettre au Parlement de donner son avis sur des propositions précises avant que l'exécutif ne mette la dernière main aux propositions budgétaires, et ne pas se contenter d'en parler. Sur quoi devrait-il se fonder pour donner son avis? Premièrement, sur les documents que les gouvernements préparent avant de prendre des décisions. Deuxièmement, sur les mémoires présentés avant le budget par les associations de manufacturiers, les syndicats ouvriers et les associations commerciales et autres. Ces mémoires ne devraient pas être présentés uniquement au gouvernement; on devrait les déposer à la Chambre des communes de façon réglementaire, pour qu'ils fassent partie du processus.

● (1532)

Certaines modifications doivent être apportées à la façon d'établir le budget. Il ne doit pas être le fait du seul exécutif, mais aussi de ses éléments constitutifs, autrement le gouvernement prend une position au Parlement relativement au budget, mais cette position n'a aucunement été tempérée par l'intervention préalable des députés qui, en tant que représentants, s'intéressent tout autant à la forme des budgets que les autres.

Comme je l'ai dit au début, il peut y avoir différents points de vue, et je les respecte, mais j'ai écouté le ministre attentivement, et il a affirmé, comme député au Parlement, qu'il n'y avait pas eu de fuite.

Le ministre a déclaré qu'il n'avait informé personne du contenu du budget avant de le présenter à la Chambre hier soir. Il a dit qu'il avait fait des suppositions quant aux dispositions qui pouvaient s'y trouver. S'il en est ainsi, je pense que les députés doivent accepter la parole du ministre. On peut se demander s'il a été bien avisé d'agir ainsi, mais je ne pense pas qu'il y ait eu de fuite comme telle.